

**Extrait du Registre**

**Des Délibérations du Conseil Municipal**

**2017-12-09 - DONS DE DOCUMENTS DE LA MÉDIATHÈQUE AU BÉNÉFICE DE L'ENTREPRISE  
RECYCLIVRE**

L'an deux mil dix-sept, le 15 décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Municipale de la Maison des Associations, sous la présidence de :

**Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de Gujan-Mestras.**

Nombre des conseillers municipaux en exercice : 33

Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 décembre

**PRÉSENTS :**

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de Gujan-Mestras

Xavier PARIS, Élisabeth REZER-SANDILLON, Patrick MALVAËS, Évelyne DONZEAUD, David DELIGEY, Annie DUROUX, Ludovic DUCOURAU, André MOUSTIÉ, adjoints

Chantal DABÉ, André CASTANDET, Nicole NUGEYRE, François-Xavier RAHIER, Maryse LALANDE, Bruno DUMONTEIL, Bernard COLLINET, Sylvie BANSARD, Michèle BOURGOIN, Tony LOURENÇO, Maxime KHELOUFI, Michelle LOUSSOUARN, Claude RAULIN, Danièle DUBOURDIEU, Alain POLI, Jacques CHAUVET, Sylviane STOME, Jérémy DUPOUY, Joël LE FLECHER, Jean-Jacques GUIGNIER, Christiane SIRET, conseillers municipaux

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION**

Monique POISSON donne procuration à Xavier PARIS

Mireille MAZURIER donne procuration à Ludovic DUCOURAU

Justine BONNEAUD donne procuration à Evelyne DONZEAUD

**Tony LOURENÇO a été nommé secrétaire de séance**

Par délibération du Conseil Municipal en date du 13 novembre 2015, il a été convenu que la Ville de Gujan-Mestras effectue un don à l'issue de ventes publiques des documents de la Médiathèque Municipale - acquis depuis plus de 10 ans - qu'elle retire bi-annuellement de ses collections.

Cette opération est programmée chaque année au début du mois de décembre ainsi qu'à la mi-juin.

De nombreux invendus résultent de ces opérations. Il est donc proposé de confier ces invendus à titre gracieux à l'entreprise Eco Solidaire RECYCLIVRE dont l'objet est de permettre l'accès à la culture à tous. Cette entreprise aura en charge la vente sur internet de ces documents et a pour obligation de reverser 10 % du prix de vente net à une association caritative, laquelle a été communément choisie à savoir AFM TELETHON.

Les modalités de ce partenariat sont fixées au sein du projet de convention joint à la présente délibération.

Je vous propose donc :

- d'autoriser les dons de documents invendus à l'entreprise RECYCLIVRE conformément aux dispositions issues du projet de convention joint en annexe de la présente délibération ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce partenariat.

### **DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Ainsi délibéré à Gujan-Mestras, les jour, mois et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme au registre.

**Marie-Hélène DES ESGAULX**  
**Maire de Gujan-Mestras**

**Publication le**  
**GUJAN-MESTRAS le**

